

COMMUNIQUÉ

À l'attention du directeur de l'information
Pour diffusion immédiate
Montréal, le 20 décembre 2021

L'ARRÊT DE MORT DES TENANCIERS DE BARS EST SIGNÉ!

L'Union des Tenanciers de Bars du Québec (« UTBQ ») et la Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec (« CPBBTQ ») sont profondément déçues de l'annonce décrétant une nouvelle fermeture des bars à compter de 17h aujourd'hui.

Bien qu'elles comprennent que la situation épidémiologique actuelle, dont la montée fulgurante du variant Omicron, rendait nécessaire un renforcement des mesures sanitaires, l'UTBQ et la CPBBTQ exigent en retour que les deux paliers de gouvernement octroient, sans tarder, des subventions substantielles pour pallier aux difficultés économiques encore subies par les tenanciers de bars et les restaurateurs de la province, d'autant plus qu'aucun préavis raisonnable ne leur a été donné!

Il est vrai que ces-derniers peuvent demeurer ouverts, sujet à des heures d'ouverture réduites, mais il n'en demeure pas moins que le variant Omicron a un effet quasi-aussi dévastateur pour les restaurateurs qu'une fermeture pure et simple, telle que celle applicable aux bars.

En effet, la population québécoise est, depuis les deux dernières semaines, pétrifiée par le variant Omicron, ce qui s'est d'ailleurs reflété par les milliers d'annulations de réservation pour le temps des fêtes subies par l'industrie. Résultat : les restaurants sont pratiquement vides! Les nouvelles restrictions et fermetures ne feront que multiplier le nombre de ces salles-à-manger fantômes!

Or, les restaurants, les restos-bars et même les bars avaient justement fait le plein de provisions à l'approche de cette période qui s'annonçait, jusqu'à tout récemment, une des meilleures qu'ils avaient eu depuis longtemps. Ainsi, en plus des pertes de revenus considérables dont ils seront victimes, ils subiront une énorme perte d'inventaire en ce que tous les stocks périssables non-vendus, faute de clients, se retrouveront à la poubelle!

De plus, il est primordial qu'une subvention spécifique soit octroyée pour pourvoir au plein salaire des employés qui seront mis-à-pied afin que les tenanciers et restaurateurs puissent conserver le lien d'emploi qui les unit. Autrement, la pénurie de main-d'œuvre dont souffre l'industrie sera exacerbée par le changement de vocation « forcé » de plusieurs des employés actuels, pourtant si ardemment recrutés et retenus.

Enfin, l'UTBQ et la CPBBTQ réfèrent les médias aux correspondances qu'elles ont transmises au Premier ministre du Canada et au Premier ministre du Québec les 15 et 17 décembre 2021 concernant les subventions demandées, dont une copie est disponible sur le site web de l'UTBQ : <https://www.utbq.ca/communiqués>.

-30-

Renseignements : Peter Sergakis, président de l'Union des Tenanciers de Bars du Québec: (514) 867-9088 et Renaud Poulin, président de la Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Taverne du Québec : (514) 928-4757.